

Informations et nouveautés utiles pour les associations

2024 sera une année importante pour les associations. Une nouvelle loi votée le 15 avril 2024 va entrer en vigueur. Elle vise à encourager le bénévolat et à simplifier la gestion des associations, avec plusieurs mesures concrètes. D'abord, les bénévoles pourront bénéficier plus rapidement des droits à la formation via le compte personnel de formation (CPF), dès un an d'engagement (contre trois ans auparavant). De plus, les associations pourront financer le CPF de leurs adhérents. Les congés pour engagement associatif sont assouplis, et les salariés pourront faire reverser leurs jours de repos non pris à une association. Pour simplifier la vie associative, la loi facilite les prêts entre associations et autorise des conventions de trésorerie.

D'autres initiatives sont prises par divers acteurs ou prestataires du monde associatif. À titre d'exemple, les associations peuvent désormais très facilement collecter leurs cotisations et paiements par carte bleue avec un service proposé par Smile & Pay, dont vous pouvez bénéficier [ici](https://www.smileandpay.com/#ae423&aevcomm) : [smileandpay](https://www.smileandpay.com/#ae423&aevcomm) (<https://www.smileandpay.com/#ae423&aevcomm>).

Toutes ces mesures visent à améliorer la vie, l'enthousiasme et la motivation des bénévoles des associations qui sont très importantes pour la vie locale de notre commune.